

VOS FINANCES

BOURSE & PLACEMENTS

Le renforcement de la réglementation doit encore être peaufiné après deux années de crise émaillées d'une escroquerie jamais vue dans les annales de la finance avec l'affaire Madoff.

Faut-il avoir confiance dans les produits financiers ?

PAR FRANCK PAULY

Les épargnants restent échaudés malgré le rebond boursier de l'an dernier, qui n'est pas parvenu à effacer les mauvais souvenirs de 2008. Après quelques déconvenues, notamment sur les produits à capital dit « garanti », ces investisseurs particuliers et institutionnels veulent aujourd'hui des produits simples et compréhensibles. « On pourrait croire que les produits financiers les plus compliqués sont vendus aux investisseurs institutionnels : c'est tout le contraire, ils sont vendus aux particuliers, car les institutionnels n'en veulent pas », clame-t-il Guillaume Prache, le délégué général de la Confédération européenne des épargnants, lors de la convention nationale de la Compagnie des conseils et experts financiers en fin d'année.

« Il n'y a pas d'épargne sans confiance », rappelle Jean-Pierre Bégon-Lours, vice-président de l'Association française d'épargne

et de retraite, qui estime que la transparence et la protection ont progressé. Les institutions ont bien résisté : « Au niveau des institutions, coup de chapeau : les gouvernements ont fait leur travail en faisant face à la crise de liquidité », explique-t-il. Et du côté des produits, « la qualité s'est considérablement améliorée à cause de la réglementation, mais cela a aussi alourdi les coûts ».

■ CONFLIT D'INTÉRÊTS

« On épargne parce qu'on a peur : pour notre futur, pour nos enfants », rétorque l'avocat spécialiste des produits financiers Maxime Delhomme. « Mais si pour un médicament l'autorité publique garantit qu'elle l'a contrôlé, pour un produit financier, rien ne garantit qu'il n'est pas toxique », poursuit-il. Dans le conseil puis l'acte de vente d'un produit financier, le risque de conflit d'intérêts est présent. « Le médecin, comme le financier, a fait des études et est donc compétent. Mais le premier n'est pas payé par les laboratoires pharmaceutiques », acquiesce Guillaume

Prache. Face à ces risques — et bien d'autres —, l'investisseur particulier n'est pas nécessairement en bonne posture. « En France, le particulier est eseuilé, car il n'existe pas de "class action" (actions de groupe) », souligne Maxime Delhomme.

Alors que la consultation lancée par Bercy sur la commercialisation des produits financiers et « la loyauté des intermédiaires financiers à l'égard de leurs clients » vient de se terminer fin décembre, la place financière est en pleine ébullition pour arrêter les bonnes pratiques et assurer un contrôle efficace des établissements. Après deux années difficiles, le gendarme des marchés français entend bien rendre la priorité à la protection de l'épargne et la confiance des épargnants. « Nous contrôlions avant tout les produits : ce n'est pas suffisant. Nous allons aussi contrôler la commercialisation, la publicité et la manière de vendre ces produits », a souligné son président, Jean-Pierre Jouyet, lors des entretiens annuels de l'AMF fin décembre. ■